

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura |
| Herausgeber: | Association pour la défense des intérêts du Jura |
| Band: | 36 (1965) |
| Heft: | 2 |
| Rubrik: | Chronique économique |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

La Suisse vue par les experts de l'OCDE. — L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) vient de faire paraître dans la série de ses études économiques une analyse de la conjoncture suisse.

Depuis 1958, rappelle l'OCDE, la Suisse connaît un taux d'expansion économique rapide. En termes réels, son produit national brut a augmenté à un taux moyen annuel de l'ordre de 6 %, chiffre qui n'a été dépassé que dans deux autres pays membres de l'organisation, l'Italie et le Japon. Au cours de ces dernières années, toutefois, cette expansion s'est accompagnée de fortes tensions inflationnistes, qui se sont traduites par une hausse des prix et par d'importants déficits de la balance des opérations courantes. Le gouvernement avait commencé dès 1960 à prendre des mesures contre la « surchauffe », mais sa politique reposait tout entière sur des accords librement conclus et sur des appels à la modération, adressés aux responsables des décisions en matière d'emploi, d'investissements, de prix et de salaires.

La phase de haute conjoncture se prolongeant, ces formules se sont révélées de plus en plus insuffisantes et il a fallu adopter au printemps 1964 un programme d'action directe, axé sur les marchés monétaires et financiers, les investissements étrangers en Suisse, l'activité dans le secteur de la construction.

En d'autres termes, les experts de l'OCDE ont relevé que les Suisses se sont efforcés de lutter contre les trois phénomènes responsables des tensions inflationnistes qui sont :

- l'excès de demande dans la construction ;
- les entrées de capitaux étrangers et le crédit extérieur favorisant le gonflement excessif de la demande ;
- les nouveaux apports de la main-d'œuvre étrangère, accroissant davantage la demande que l'offre.

L'analyse des effets réels et virtuels des mesures prises par les autorités est particulièrement intéressante.

Capitaux. Les experts de l'OCDE admettent que la période d'application de ces mesures est trop courte pour permettre de juger valablement de leurs effets. Toutefois, ils remarquent que les entrées de capitaux en Suisse ne sont pas faciles à freiner et que, semble-t-il, elles se sont poursuivies en grande partie sous forme de rapatriement de capitaux suisses. Néanmoins, la contraction certaine du marché des capitaux, observent-ils, devrait avoir des répercussions sur les investissements dans la construction, sur les achats de matériel et sur la formation des stocks. Les entrées de main-d'œuvre étrangère, enfin, se sont poursuivies, mais à un rythme ralenti.

Travailleurs étrangers. Sur ce point, les auteurs de ce rapport doutent que les restrictions puissent avoir d'autre effet qu'un simple ralentissement de l'afflux de main-d'œuvre. Il se peut, écrivent-ils,

que l'absorption d'ouvriers étrangers se poursuive, afin de combler les vides laissés dans les branches incapables de conserver leur personnel suisse, lequel a tendance à fuir certaines activités. Le système en vigueur, ajoutent-ils, n'est peut-être pas de nature à assurer la meilleure affectation possible des ressources, car ces branches et ces entreprises sont en général les moins efficaces. On pourrait peut-être obtenir des résultats plus satisfaisants en soumettant l'embauche des étrangers à des conditions de qualification et en astreignant l'employeur à fournir la preuve que ces travailleurs pourront être convenablement logés et protégés par un système de sécurité sociale.

Pas d'assouplissement. Se référant indirectement au scrutin du 28 février prochain, les experts de l'OCDE relèvent : « Bien qu'un certain recul soit nécessaire pour porter un jugement sur l'efficacité des mesures, l'ampleur du déséquilibre, la vigueur des forces expansionnistes et la dépendance de l'économie à l'égard des événements extérieurs conduisent à penser que si ces mesures étaient assouplies en 1965, les difficultés redeviendraient très vraisemblablement aussi aiguës. En outre, on ne peut pas encore écarter la possibilité que les autorités seront amenées à agir plus radicalement, soit en renforçant les mesures en vigueur, soit en introduisant de nouvelles dispositions. »

Pour ce qui a trait aux entrées de capitaux étrangers et à la nécessité de les réduire encore, les experts de l'OCDE pensent qu'on pourrait agir sur le marché des emprunts étrangers en Suisse et les prêts à long terme, soumis à une autorisation de la Banque Nationale. Toutefois, pour les entrées excessives de capitaux à court terme, les auteurs du rapport estiment que le déséquilibre ne pourrait pas être compensé par des exportations de capitaux à long terme. Ils remarquent que les effets des entrées continues de capitaux étrangers à long terme pourraient être atténués par un accroissement de l'aide publique au développement dont le niveau actuel est relativement peu élevé.

Abordant le problème de la consommation privée, les experts regrettent que le budget, en Suisse, ne constitue pas un instrument de régularisation de la demande. On pourrait d'autre part envisager de rendre plus strictes les conditions des ventes à tempérament, mais les opérations de ce genre n'ont qu'une importance réduite en Suisse, observent-ils.

Nouveaux efforts. Le rapport des experts de l'OCDE conclut en ces termes : « Les tensions inflationnistes sont restées fortes en 1964, se traduisant par un important déficit de la balance courante et une hausse persistante des prix. Certains signes, cependant, permettent de penser que les mesures anti-inflationnistes adoptées au printemps ont commencé à agir. L'expansion du crédit bancaire est devenue plus modérée, le volume des projets de constructions autorisés a été réduit et l'apport de main-d'œuvre étrangère s'est quelque peu ralenti. »

On ne saurait dire encore si ces mesures sont assez rigoureuses pour permettre le retour à la stabilité. Il est fort possible que les autorités soient amenées à prendre de nouvelles dispositions pour lutter contre l'inflation. L'expérience des dernières années montre que l'économie suisse est mal armée pour faire face aux tensions provoquées

par un excès de la demande. La souplesse moindre, dont l'offre de la main-d'œuvre paraît devoir faire preuve à l'avenir, rend plus nécessaire le recours à une politique des revenus et à des mesures de régularisation de la demande. De nouveaux efforts devront être faits pour doter la Banque Nationale d'instruments appropriés de politique. Enfin, il conviendrait de préparer la voie à une politique budgétaire plus souple. »

L'OCDE préconise donc de rendre plus efficace le rôle de la Banque Nationale dans une politique monétaire active, de recourir à des opérations d'« open market » et de créer des réserves minimales obligatoires.

Ces diverses considérations méritent d'être méditées.

ANNEXES

1/4 de million de francs !

Personne, sans doute, n'a reçu plus beau cadeau de Noël que ce jeune technicien jurassien qui a gagné le gros lot de 1/4 de million de francs de la loterie de Noël de la Seva.

La Seva, d'ailleurs, a distribué à presque 50 000 gagnants plus de 600 000 fr. peu avant les fêtes de fin d'année. Parmi les heureux gagnants, nous trouvons, cette fois-ci, à part un commerçant de Berne, un nombre extraordinaire de femmes de ménage ainsi que plusieurs retraités qui ont obtenu, par un lot de la Seva, une compensation inattendue au renchérissement.

Déjà le 25 février aura lieu à Berthoud le 157^e tirage de la Seva. Le plan de tirage de cette émission est spécialement apprécié par les acheteurs de billets. Il offre, à part le gros lot de 120 000 fr., 10 lots de 10 000 fr., 15 lots de 1000 fr. et même 20 lots de 500 fr., etc. Pour chacun quelque chose, espérons-le !

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones: président: (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81; vice-président: (039) 4 92 06 ou 4 91 04; secrétaire: (032) 91 24 73 ou 91 29 79; caissier: (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin : IVa 10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.